

CHARTRE ÉTHIQUE

En tant qu'ONG de développement travaillant pour et avec des personnes vulnérables qu'il convient de protéger de toutes formes d'abus, Sensorial Handicap Cooperation (SHC) attend de ses employés, partenaires, bénévoles, administrateurs, consultants et de toute autre personne impliquée dans ses projets l'adoption de comportements irréprochables, éthiques et responsables, basés sur les valeurs suivantes:

Engagement

Respect

Responsabilité

Intégrité

Par leur adhésion à la présente charte, les employés et collaborateurs de SHC s'engagent à en respecter et à en promouvoir les fondements. En cas de questionnement, il est du devoir de chacun d'en parler et de demander des éclaircissements aux personnes compétentes. La Politique d'Intégrité définit la procédure à suivre et les personnes à contacter lorsque ces différents engagements ne sont pas respectés ou qu'une plainte doit être déposée.

Pour plus d'informations: info@sensorial.be

Engagement

Faire preuve d'engagement et contribuer à l'accomplissement de la mission de SHC, qui est de soutenir l'intégration, dans la société, des personnes atteintes d'un handicap et plus particulièrement celle des enfants atteints de cécité ou de surdité.

S'engager pour SHC, c'est:

- Se conformer à la mission, aux champs d'action et aux principes d'intervention de SHC; mettre ses compétences professionnelles au service des activités de SHC;
- Être déterminé à développer une action pertinente, concrète, efficace et innovante adaptée aux réalités du terrain et fondée sur une approche partenariale de qualité;
- Contribuer à l'autonomisation des bénéficiaires et partenaires,
- Adopter un comportement fidèle aux valeurs de SHC; faire preuve de la même intégrité dans ses activités tant personnelles que professionnelles;
- Promouvoir le genre;
- Agir de façon indépendante, en toute impartialité, en luttant contre toute tentative d'instrumentalisation des actions menées afin de préserver la mission de SHC et l'intérêt des bénéficiaires;
- Préserver la capacité à décider où, avec qui et avec quels fonds SHC agit.

Respect

Adopter une attitude respectueuse de chacun, en particulier des enfants et des personnes atteintes d'un handicap. Proscrire toute forme d'exploitation et/ou de discrimination.

Respect de soi et de l'Autre

- Respecter les droits des enfants et des personnes atteintes d'un handicap; considérer l'intérêt de l'enfant ou de la personne atteinte d'un handicap comme primordial;
- Respecter les populations avec lesquelles SHC collabore; s'efforcer d'acquérir la meilleure compréhension possible de leurs croyances, leur culture et leurs pratiques et établir avec elles des liens de confiance;
- S'abstenir d'accepter ou de négocier des relations sexuelles, en ce compris, toute faveur sexuelle ou toute autre forme de comportement sexuel humiliant, avilissant ou exploitant autrui en échange d'argent, d'un emploi, de biens ou de services;
- Interdiction d'intimidation ou de harcèlement par l'adoption de paroles, gestes ou le recours à des images ou des comportements qui blessent, humilient, excluent socialement une personne ou qui ont pour effet de faire perdre l'estime de soi.

Non-exploitation

- Proscrire toute forme de violence, de brutalité physique, mentale ou verbale, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, en particulier à l'encontre d'enfants et de personnes porteuses d'un handicap.

Non-discrimination

- S'abstenir de pratiquer toute forme de discrimination directe ou indirecte; reconnaître le droit de chacun d'avoir ses propres convictions, opinions et croyances tant que ces dernières ne vont pas à l'encontre des valeurs et des principes humanitaires défendus par SHC;
- Refuser toute forme de différence de traitement basée sur le sexe, la race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, les croyances ou l'idéologie, l'état de santé, l'handicap ou des caractéristiques physiques.

Responsabilité

Agir avec professionnalisme et transmettre son expertise aux acteurs de terrain dans le respect des réglementations en vigueur et de l'environnement dans lequel SHC interagit.

Attitude responsable

- Exercer de son mieux les tâches et responsabilités confiées;
- Conseiller et orienter les collaborateurs et les partenaires;
- Exercer une supervision et un contrôle adéquat des tâches déléguées;
- Renforcer les compétences des partenaires d'exécution afin de les rendre autonomes et responsables;
- Etablir une communication ouverte et collaborative tout en se conformant aux réglementations en vigueur et aux directives des bailleurs; privilégier la recherche de solution.

Juste utilisation des ressources

- Utiliser les ressources humaines, financières et matérielles de façon responsable dans l'accomplissement de la mission de SHC;
- Ne pas s'engager dans des activités nuisibles à l'environnement; préserver les ressources naturelles.

Devoir de discrétion et protection des données

- Adopter une discrétion absolue et garder confidentielles les informations obtenues dans l'exercice d'activités pour le compte de SHC, y compris après le terme de la collaboration;
- Protéger les données à caractère personnel et respecter la vie privée de chacun;
- Traiter, utiliser et conserver les données conformément au respect des législations applicables en matière de protection des données personnelles et du respect de la vie privée sous réserve d'autres dispositions réglementaires contraignantes.

Santé et sécurité

- Mettre en œuvre les activités avec la prudence qui s'impose pour éviter de mettre en danger les bénéficiaires et les partenaires;
- Préserver sa santé, mais également celle des employés, des bénéficiaires ou de toute autre personne.

Intégrité

Adopter une attitude intègre en toute circonstance.

Corruption, abus et fraude

- Ne se livrer à aucune forme de corruption ou de subordination, quel qu'en soit le montant; prévenir sans délai sa hiérarchie directe en cas de demande de paiement non officiel; refuser toute forme de don qui serait de nature à influencer ou qui donnerait l'impression d'une influence sur les décisions de l'ONG;
- Refuser toute forme d'abus de privilège ou de pouvoir;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle interne pour éviter toute fraude fiscale; informer les autorités compétentes face à un doute concernant le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme; ne recourir à aucun artifice pouvant nuire à la transparence fiscale.

Conflit d'intérêts

- Eviter autant que possible tout conflit d'intérêts;
- Révéler directement à sa hiérarchie directe tout conflit d'intérêts existant ou potentiel;
- En cas de conflit, l'intérêt de SHC doit primer sur l'intérêt personnel;
- Eviter autant que possible de mélanger les intérêts privés et professionnels.

Dénonciation des abus

- Signaler les abus et les violations de la présente charte, avérés ou potentiels, selon la procédure reprise dans la politique d'intégrité;
- Veiller à ce que les cas signalés fassent l'objet d'un suivi rapide et que les mesures appropriées soient prises dans les meilleurs délais;
- Participer aux actions de prévention et d'intervention mises en œuvre par SHC.

Pour accord,
(date, signature et mention « lu et approuvé »)

Le/la signataire